DOSSIER PRESSE

16-01-2024

SIGNATURE DU CONTRAT DE PARC 2023-2026

Le vendredi 19 janvier 2024 - 10h30 - Saint-Magne (33)

La Région Nouvelle-Aquitaine, les Départements des Landes et de la Gironde et le Parc naturel régional des Landes de Gascogne se donnent rendez-vous le vendredi 19 janvier à 10h30 à Saint-Magne (33) pour une visite de terrain en présence des acteurs forestiers (le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et Alliance Forêt Bois). Elle sera suivie de la signature du Contrat de Parc, en fin de matinée, à Lugos.
La presse est conviée à couvrir cette rencontre.

En présence d'**Alain ROUSSET**, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine, de **Jean-Luc GLEYZE**, Président du Département de la Gironde, **Xavier FORTINON**, Président du Département des Landes, et Vincent DEDIEU, Président du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

VISITE DE TERRAIN AUTOUR D'UNE LAGUNE À SAINT-MAGNE (33) - À 10H30

Les représentants des 4 collectivités se rendront, en compagnie des équipes techniques, autour d'une lagune à Saint-Magne en Gironde pour rencontrer les acteurs forestiers du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest et d'Alliance Forêt Bois. L'occasion pour le Parc de présenter avec ses partenaires, une partie du **programme VALBIOS** dont l'un des objectifs est d'améliorer la prise en compte des lagunes dans la gestion forestière.

SIGNATURE DU CONTRAT DE PARC 2023-2026 & DISCOURS - LUGOS (33) - À 12H15

Le Contrat de Parc, co-élaboré entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional, la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements des Landes et de la Gironde définit le **projet partagé et les actions prioritaires** pour les 4 années à venir. Ce Contrat de Parc correspond à une enveloppe budgétaire de **200 000€**, répartie sur différents projets correspondant aux ambitions des collectivités.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PARC SUR LA PÉRIODE 2023-2026

Elle s'inscrit en **déclinaison de la Charte du Parc et en cohérence avec les priorités régionales** (ambitions Neo Terra). **3 axes forts d'intervention** ont été identifiés pour poursuivre l'action du Parc en faveur d'un développement durable de son territoire dans le respect de ses patrimoines et son identité.

CONTACT
Mathilde **FRAIGNEAU**, chargée de communication I m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr I 05 24 73 37 26

La Charte de 2014 a pointé la volonté politique de maintenir la dominante forestière de ce territoire. Les aléas climatiques de ces dernières années (inondations, sécheresse, canicule, incendies) ont mis en évidence la vulnérabilité de ce territoire et incitent en réaction à engager une **politique volontariste en faveur de la transition écologique et énergétique.**

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°1 : ENGAGER CE TERRITOIRE FORESTIER DANS LA RESTAURATION ET LA PRÉSERVATION DE SA DIVERSITÉ.

Le Parc naturel régional est situé au cœur du massif forestier des Landes de Gascogne, dont il porte le nom et sa Charte témoigne de l'importance de conserver cette matrice forestière, pour assurer ses fonctions économiques mais également comme un élément fondateur de l'identité du territoire. Constitué principalement de pins maritimes, ce milieu emblématique de nos paysages conserve une diversité d'habitats naturels remarquables et d'espèces d'intérêt patrimonial. Le territoire du Parc comporte, au sein de ce massif des grands espaces naturels de forte valeur patrimoniale. Face au dangereux déclin de la biodiversité à l'échelle mondiale, il est de la responsabilité collective d'en assurer la préservation. L'ambition du Parc naturel régional est de **préserver et de restaurer la diversité des milieux naturels et des enjeux de biodiversité associés.**

Dans ce cadre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne poursuivra ses actions entreprises :

- Pour le massif forestier et la préservation de sa biodiversité, en relation avec les enjeux forestiers, d'aménagement et de paysage,
- En assurant l'animation Natura 2000 des vallées de la Leyre, des lagunes et du camp du Poteaux à Captieux (avec l'ONF) et collaborant aux autres sites du territoire.
- En maintenant et enrichissant la connaissance des milieux et des espèces par l'observatoire des sites majeurs et le suivi à grande échelle de la biodiversité
- Le paysage forestier, dans toutes ses nuances et contrastes qui rythment le massif forestier entre espaces de pinèdes, ou boisement mixte, espaces fermés ou espaces ouverts avec des coupes rases ou des clairières, est revendiqué comme un paysage emblématique et identitaire par le territoire. La pression urbaine et le fragile équilibre du territoire rendent nécessaire une action planifiée et volontaire des collectivités. C'est pourquoi le Parc naturel régional encourage et accompagne les communes à la mise en œuvre d'opérations de qualité paysagère en déclinaison du Plan de Paysage et des autres documents existants.

CONTACT
Mathilde **FRAIGNEAU**, chargée de communication I m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr I 05 24 73 37 26

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°2 : ACCOMPAGNER 100% DES ACTEURS PUBLICS DANS LEUR TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE À L'HORIZON 2030.

Les crises successives exigent en réaction une accélération de la transformation des modes d'aménagement et de développement des territoires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux. Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne propose d'accompagner les communes et intercommunalités dans leurs projets de transitions environnementale et énergétique. Il s'agira d'inciter les acteurs publics à s'engager dans ces transitions, et de les accompagner dans la mise en œuvre de projets vertueux.

Suite à plusieurs programmes d'amélioration des connaissances de la faune et la flore sur le territoire, les communes disposent d'**atlas de la biodiversité communales** (ABC) qui favorisent la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. La sensibilisation des décideurs publics reste importante pour une meilleure appropriation et intégration de ces enjeux. Le Parc s'engage également auprès des communes pour **favoriser la biodiversité dans les pratiques de gestion de leurs espaces naturels et espaces verts, par une gestion plus intégrée**.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N°3 : INTÉGRER LA SOBRIÉTÉ ET LA VULNÉRABILITÉ COMME PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.

Le territoire et spécifiquement l'espace forestier sont sensibles à toutes les mutations de l'occupation de l'espace et vulnérables aux événements climatiques et naturels. Le territoire connait, en particulier sous l'influence de la métropole Bordelaise une pression d'urbanisation et d'aménagement d'infrastructures. L'extension des zones urbaines et leurs besoins de développement sont confrontés à la nécessité d'une gestion économe de l'espace pour répondre aux enjeux environnementaux. **L'intégration de l'objectif du Zéro artificialisation nette** (ZAN) exige un changement profond de culture vers lequel le Parc se propose d'accompagner le territoire.

Le principe de sobriété foncière et énergétique sous-tend plusieurs initiatives du territoire. De nombreuses scieries implantées en centre ou à la périphérie immédiate des cœurs des villages ont composé historiquement le tissu industriel du territoire. Après leurs fermetures, elles constituent des friches industrielles, et plusieurs projets visent à donner une nouvelle vocation à ces espaces (nouvelles activités, renaturation…).

CONTACT
Mathilde **FRAIGNEAU**, chargée de communication I m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr I 05 24 73 37 26

Ces projets illustrent en partie la reconquête de ces espaces pour des finalités d'économie foncière. De façon plus générale, le Parc conduira en prospective de sa nouvelle Charte des études et réflexions complémentaires sur la prise en compte du ZAN.

Au regard du caractère exceptionnel du ciel nocturne, le Parc a engagé un travail de reconnaissance de sa qualité et engage le territoire vers la **modernisation de l'éclairage public à des fins environnementales et énergétiques**. À ce titre, le Parc porte l'ambition d'obtenir le label « **Réserve Internationale de Ciel Etoilé** » pour le territoire d'ici 2024.

Enfin le contrat sera conduit par les différentes parties prenantes en cohérence avec les autres formes de contractualisation territoriales (Contrats de relance et de transition écologique, contrats de développement et de transitions, Plans climat air énergie territoriaux, Plans alimentaires territoriaux, Contrats territoriaux eau, Accompagnement au Changement des Territoires Touristiques ...).

De la même manière, une synergie sera recherchée avec le déploiement de démarches territoriales européennes portées par les différents groupes d'action locale intervenant sur un périmètre commun avec celui du Parc naturel régional des Landes de Gascogne (Bassin d'Arcachon Val de Leyre, Sud Gironde, Haute Lande Armagnac).

VOS CONTACTS PRESSE

- Mathilde **FRAIGNEAU**, chargée de communication PNR des Landes de Gascogne I m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr I 05 24 73 37 26
- Rachid **BELHADJ**, attaché de presse Région Nouvelle-Aquitaine I 05 57 57 02 75 I presse@nouvelle-aquitaine.fr
- Adrien MONTIEL, chargé des relations presse Conseil départemental de Gironde I 06 01 11 07 39 I a.montiel@gironde.fr
- Elodie **VERGELATI**, chargée des relations presse Conseil départemental des Landes I 06 64 45 44 46 I elodie.vergelati@landes.fr